



**Savourez la
Champagne
Ardenne !**

UNE MARQUE DU CLUB i3A

Bulletin d'adhésion 2025

Membre partenaire

Service aux entreprises alimentaires

Informations sur l'entreprise :

Entreprise / Groupe :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Site Internet :

SIRET (14 chiffres) : Code NAF :

Chiffre d'affaires : Nombre de salariés :

Description de l'entreprise :

.....

.....

.....

.....

Description des services aux adhérents :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dirigeant de l'entreprise :

Prénom – Nom : Fonction :

Téléphone : Email :

Contact principal de l'entreprise pour le club :

Prénom – Nom : Fonction :

Téléphone : Email :

Adhérez et bénéficiez de nombreux avantages :

- Mise en relation avec les entreprises adhérentes,
- Choix prioritaire du partenaire lors de rencontres ou de demandes de la part des adhérents,
- Visibilité de votre entreprise sur notre site internet, plaquettes...
- Invitation aux rencontres, et de façon générale aux services de l'association,
- Invitation à l'Assemblée Générale,
- Destinataire de la lettre d'information, et possibilité d'y communiquer,
- Participation à la dynamique agroalimentaire du territoire Champagne-Ardenne.

Montant de l'adhésion	HT	TTC
Entreprise de 0 à 19 salariés	<input type="checkbox"/> 500 €	<input type="checkbox"/> 600 €
Entreprise de 20 à 49 salariés	<input type="checkbox"/> 1000 €	<input type="checkbox"/> 1200 €
Entreprise de 50 salariés et +	<input type="checkbox"/> 2000 €	<input type="checkbox"/> 2400 €

Je déclare avoir pris connaissance de la politique de confidentialité du Club (disponible sur le site <https://savourez-la-champagne-ardenne.fr/politique-de-confidentialite/>), et je déclare l'accepter sans réserve.

Je déclare solliciter l'adhésion de l'entreprise / du groupe ci-dessus en tant que membre partenaire de l'Association des Industries Agroalimentaires de Champagne-Ardenne (club i3A) pour l'année civile indiquée et verse au titre de la cotisation la somme correspondante. Je mandate le club pour organiser toutes actions collectives au profit des industries agroalimentaires et j'accepte par adhésion que mes coordonnées soient diffusées aux membres de l'association, membres actifs, associés et partenaires, en accord avec le règlement RGPD.

J'accepte que le club cite l'entreprise / le groupe sur l'ensemble de ses supports de communication (plaquette, site internet, réseaux sociaux...).

Le bulletin d'adhésion sera soumis au bureau de l'association pour acceptation.

Dès validation, une facture vous sera adressée.

Fait à..... le

Signature et cachet de l'entreprise

Conditions générales d'adhésion

Membres actifs et partenaires



I. Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales d'Adhésion définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de l'adhésion au Club I3A (ci-après « le Club »).

1. Pour être Membre Professionnel Actif ou Partenaire du Club (ci-après « le Membre ») et pouvoir accéder aux différents services et avantages procurés par l'adhésion, le Membre doit se conformer aux présentes Conditions Générales d'Adhésion qu'il accepte, aux statuts du Club en vigueur au moment de son adhésion (dont un exemplaire est tenu à disposition dans le Club et dont une copie sera remise à tout adhérent en faisant la demande), et acquitter les cotisations.

2. Sont Membres Professionnels Actifs du Club, les professionnels exerçant une activité dans le secteur agri-agro ou ayant un rapport avec celui-ci, et qui versent annuellement une cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du bureau. Les personnes morales Membres Actifs de l'association sont représentées par une personne disposant d'une voix. (Art. 4 des statuts). La cotisation est déclinée en 2 versions, Adhésion STANDARD ou Adhésion PRIVILEGE, dont le libre-choix est laissé à l'adhérent. La cotisation est forfaitaire, et est soumise à la TVA en vigueur au moment de la facturation. Elle est fiscalement déductible au titre des frais généraux de l'entreprise.

3. Sont Membres Partenaires du Club, les personnes physiques ou morales (collectivités, syndicats, etc...) désirant s'associer activement à la vie du Club, et qui versent annuellement une cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du bureau. La cotisation Membres Partenaires est forfaitaire, et est soumise à la TVA en vigueur au moment de la facturation. Elle est fiscalement déductible au titre des frais généraux de l'entreprise.

4. Les cotisations sont annuelles. Elles sont acquittées par virement sur le compte bancaire du Club (indiqué en pied de bulletin d'adhésion et sur la facture), et sont dues par tout adhérent.

Le montant de la cotisation est révisé de plein droit chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions des Statuts.

Nos factures sont envoyées par mail ou par courrier, payables à réception. Tout retard de paiement fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de 40€, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, et une pénalité égale au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Le Membre est informé qu'en cas de retard de paiement et/ou défaut de paiement après mise en demeure restée infructueuse, le Club se réserve le droit de suspendre ou de radier définitivement ou temporairement, le Membre.

5. L'adhésion est valable pour une année civile et se renouvelle – pour tous les Membres - par tacite reconduction à l'échéance. La demande d'adhésion, Membres actifs ou Membres partenaires, est transmise au Club et est soumise au Bureau qui doit l'accepter. En cas de refus, celui-ci n'a pas à être justifié.

6. Il est possible de résilier son adhésion, par démission adressée par écrit au Président du Club au plus tard deux mois avant l'échéance annuelle de l'adhésion, sans préjudice du droit pour le Club de réclamer la cotisation afférente aux six mois qui suivent le retrait d'adhésion, et de conserver l'intégralité des cotisations afférentes à l'année en cours (art. L.2141-3 du code du travail).

7. La qualité de Membre se perd par (i) démission, (ii) radiation prononcée par le bureau pour non-paiement de la cotisation, (iii) radiation prononcée par le bureau pour motif grave (le Membre concerné ayant été préalablement appelé à fournir des explications), (iv) par cessation d'activité ou radiation pour une personne physique ou morale, (v) par dissolution pour une personne morale, ou (vi) par décès, pour une personne physique. La radiation est prononcée par le Bureau conformément aux statuts.

8. La perte de la qualité de Membre entraîne la perte de tous les avantages et bénéfices tarifaires et promotionnels. La perte de la qualité de Membre n'entraîne pas le remboursement de la cotisation annuelle en cours.

9. Le Membre autorise le Club à citer son nom à titre de référence à l'attention de ses prospects ou futurs Membres.

10. Tous les renseignements, informations et envois documentaires de quelque nature qu'ils soient, sont communiqués au Membre pour son usage strictement personnel et à usage interne. Il est expressément interdit de les délivrer ou d'en délivrer copie, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers.

11. Pour l'accomplissement de ses diligences et services, le Club s'engage à répondre aux questions de manière professionnelle et dans les règles de l'art en la matière. Toutefois, le Club n'est soumis qu'à une obligation de moyens et il ne pourra être tenu responsable, envers les Membres, de tous préjudices indirects (et notamment préjudice commercial, perte d'image, coût d'exploitation supplémentaire, perte de clientèle etc.). En toute hypothèse, le montant total de la responsabilité du Club envers le Membre au titre de la présente adhésion ne pourra excéder le montant total de la cotisation effectivement versée par le Membre au cours des 6 (six) derniers mois avant la survenance du fait générateur de la responsabilité du Club et ce, quel que soit le fondement de cette responsabilité.

12. Les éventuels litiges relatifs à l'existence, l'interprétation, l'exécution ou l'annulation de l'adhésion annuelle au Club sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Troyes.

II. Données personnelles

Les informations recueillies dans le bulletin d'adhésion, sont nécessaires pour permettre au Club de traiter et gérer votre adhésion, vos abonnements, l'envoi de lettres d'informations mais aussi, votre accès aux différents produits et services que le Club met à votre disposition. Pour ses autres produits et services fournis par le Club, les finalités de traitement sont détaillées dans sa politique de confidentialité que vous trouverez sur notre site internet. Vos données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre adhésion et pour l'accès aux différents produits et services que le Club met à votre disposition. Vos données feront ensuite l'objet d'un archivage avec un accès restreint pour une durée nécessaire à l'accomplissement d'une obligation légale ou à l'exercice d'une prérogative légale. Les données seront conservées et traitées au sein de l'Union européenne.

Vos données personnelles sont susceptibles d'être transmises à des sous-traitants ou prestataires pour les besoins des finalités visées ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité, de limitation du traitement des données personnelles vous concernant ainsi que du droit de retirer votre consentement pour le traitement de ces données.

Si vous souhaitez exercer ces droits, adressez-vous au Responsable de traitement des données via un courrier ou un mail aux adresses suivantes : Adresse postale : 1, Boulevard Charles Baltet – 10000 TROYES ou par email : info@savourez-la-champagne-ardenne.fr ou Tél : 03.25.43.36.22.

Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la CNIL en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment du RGPD.

Si vous ne souhaitez pas recevoir de lettres d'informations autres que les abonnements que vous avez souscrits, veuillez cocher la case ci-contre Si vous n'avez pas coché la case ci-dessus, vos coordonnées personnelles pourront être communiquées, aux fins de campagnes d'information, d'enquêtes, de publication dans des annuaires professionnels ou de diffusion de brochures ou avantages, à des partenaires dont vous pouvez consulter la liste sur le site internet du Club. (<https://www.savourez-la-champagne-ardenne.fr>).